

PRÉSENTATION DES CONCOURS ORGANISÉS PAR LA DIREN

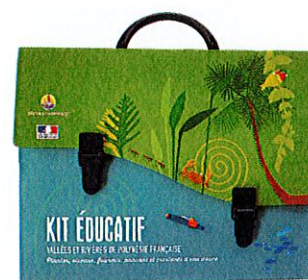
Dans le cadre de son programme de protection de la biodiversité des îles et atolls de la Polynésie française, la Direction de l'environnement (Diren) organise en partenariat avec la Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements, (DGEE), deux concours sur **le thème de la biodiversité terrestre de la Polynésie française** intitulés « **RAURAA ORA** ».

La troisième édition s'adresse aux élèves de cycle 3, des CJA, des structures spécialisées et de cycle 4.

En favorisant le dialogue entre la littérature, la communication et la culture scientifique, le comité organisateur est heureux de promouvoir la biodiversité et les milieux naturels terrestres auprès du jeune public.

Ces deux concours sont également l'occasion pour les enseignants et les élèves de découvrir ou de redécouvrir le kit éducatif « Vallées et rivières de Polynésie française » qui a été distribué dans chaque établissement du premier degré en 2019.

<https://www.service-public.pf/diren/partager/kit-educatif-biodiversite-terrestre-de-polynesie-francaise/>



Finalités des concours

1 - Concours d'écriture illustrée :

Il invite à écrire une histoire en langue française ou en langues polynésiennes.

2 - Concours de podcasts audio :

Il invite à réaliser un podcast, qui pourra être en langue française ou polynésienne.

Les productions résulteront d'une écriture individuelle ou en groupe (binômes, groupes de 2 à 5 élèves).

Pour les élèves, l'écriture d'une histoire et/ou la production de podcast s'inscriront dans les activités ordinaires de la classe et répondront aux objectifs définis par les programmes de cycle 3 et 4.

Les règlements ci-joints définissent avec précision les modalités de productions et de restitution des œuvres.

Les lauréats seront récompensés par de très beaux lots grâce à nos partenaires engagés.

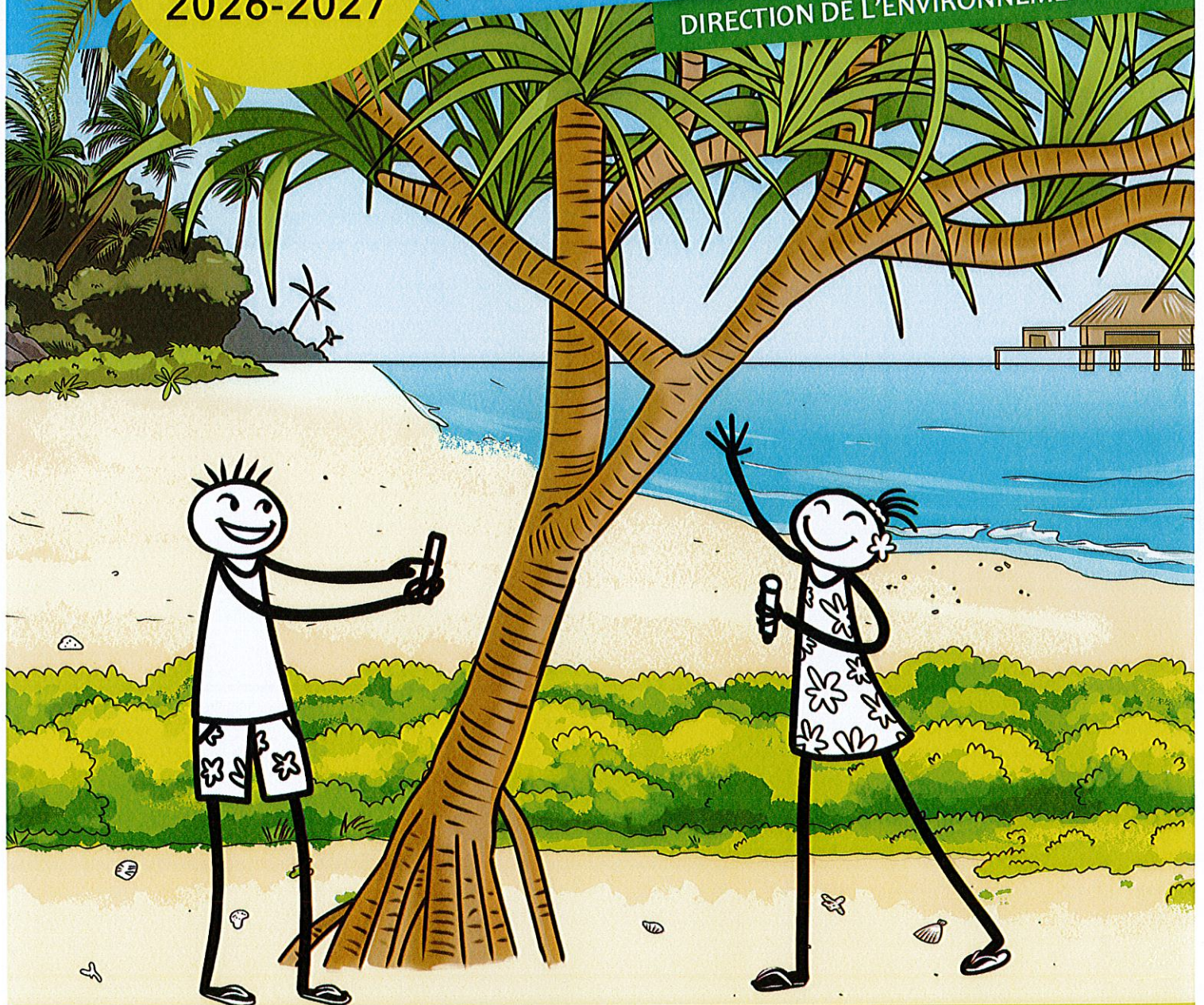
Nous vous souhaitons une heureuse participation !

LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE DE POLYNÉSIE <<<<

RAURA'A
ORA
2026-2027

CONCOURS DE PODCAST

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT



Inscriptions :
avant le
24/10/2026

Le concours s'adresse aux classes :
structures spécialisées, cycle 3, cycle 4,
et CJA

Inscriptions et
renseignements :
invasives.diren@administration.gov.pf



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA CULTURE



DIREN
Direction de l'Environnement
de la Polynésie française



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ÉDUCATION ET
DES ENSEIGNEMENTS

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE PODCAST *RAURAA ORA*

Dans le cadre de son programme de protection de la biodiversité des îles et atolls de la Polynésie française, la Direction de l'environnement (Diren) organise un concours sur le thème des milieux naturels terrestres de Polynésie française et des espèces qui les composent.

Ce concours vise à appréhender par les représentations que les enfants se font de la biodiversité, à les sensibiliser à la richesse de cette diversité biologique, et à faire de ces adultes en devenir les acteurs du changement.

Article 1 – Organisation du concours

Le concours de podcast *Rauraa Ora* est organisé par la DIREN, en partenariat avec la Direction de l'Éducation et des Enseignements (DGEE) avec le soutien de BioConsulting.

Article 2 – Publics du concours

Article 2.1. Ce concours est ouvert aux catégories scolaires suivantes :

- Cycle 3 / CJA / Structures spécialisées
- Cycle 4

Peuvent participer tous les élèves, des écoles et établissements publics et privés, relevant du ministère de l'Éducation et de l'enseignement (MEE).

L'inscription est obligatoire (cf. article 7)

Article 2.2. Un même établissement peut faire participer plusieurs classes.

Article 3 – Forme et nature

Article 3.1. Les productions doivent se conformer aux caractéristiques suivantes :

- Type de fichier/support à livrer : MP3
- Durée : entre 2 et 3 minutes
- Contenu de la bande-son admis : voix (paroles), ambiances sonores, bruitages et musiques.
- Musiques : originales, libres de droits ou utilisées avec une licence/autorisation appropriée.
- Langues : française et/ou langues polynésiennes.

Article 3.2. Le projet sera monté par les élèves eux-mêmes. Les commentaires seront écrits et dits par les élèves, au sein de la classe avec l'aide de l'enseignant, sans aide de l'IA. Toute suspicion d'intervention de l'IA entraînera l'exclusion du projet.

Article 4 – Les critères d'admissibilité des productions soumises au jury

Article 4.1. Les productions résulteront d'une écriture individuelle ou en groupe (binômes, groupes de 2 à 5 élèves).

Article 4.2. Les productions devront aborder un des thèmes suivants :

- La biodiversité terrestre,
- Les habitats terrestres (rivière, falaises, littoral, marécages, landes sèches, forêts, maquis d'altitude...),
- Les espèces endémiques,
- Les espèces envahissantes.

Article 4.3. Les auteurs et la provenance seront indiqués sur un document annexe et ne devront pas être mentionnés à l'audio. Les classes pourront rendre un tableau comportant pour les différents projets, les éléments suivants :

- Le nom de l'école ou de l'établissement,
- La localisation (commune, île),
- Le nom du professeur responsable
- Pour chaque podcast :
 - Le titre du podcast,
 - Le ou les auteurs,
 - La classe,
 - La date de la réalisation.

Article 5 – La réalisation

Article 5.1. Les auteurs devront sélectionner un choix d'écriture parmi la liste suivante :

- Podcast avec invités / Interview
- Podcast de fiction
- Podcast chanté

Article 6 – Déroulement du concours

Article 6.1. Inscriptions

Les participants s'inscrivent **avant le 23/10/2026**.

Cette inscription est obligatoire pour la participation au concours. Elle est effectuée par un enseignant référent.

Elle s'opère en remplissant la fiche d'inscription qui devra être renvoyée par mail à l'adresse invasives.diren@administration.gov.pf avec comme objet « Inscription au concours de podcasts *Rauraa Ora* ».

Article 6.2. Envoi des productions

Les participants au concours devront envoyer leur(s) production(s) en format MP3 à l'adresse électronique suivante : invasives.diren@administration.gov.pf ou être déposée(s) sur clé USB à l'accueil de la Diren (Immeuble TNTV, quartier de la Mission) **avant le 25/03/2027** (délai de rigueur).

Article 7 – Composition du jury et publication du palmarès

Article 7.1. Jury

Le jury sera composé de professionnel de l'environnement, de l'éducation et du monde des médias. Ce jury sera chargé de sélectionner 10 projets qui seront soumis au vote du public qui comptera pour 20% dans le classement final.

Article 7.2. Palmarès

Il sera attribué un prix aux 3 lauréats des catégories suivantes :

- Cycle 3 / CJA / Structures spécialisées
- Cycle 4

Les lots qui viendront récompenser les lauréats seront nombreux :

- Microscopes numériques
- Livres
- Kits éducatifs

Article 7.3. Annonce des lauréats

Les lauréats seront contactés par la Diren.

Les noms des gagnants et leurs projets seront publiés sur la page *Facebook* de la Diren durant la semaine du 10 mai 2027.

Article 7.4. Cérémonie des lauréats

Une journée dédiée sera organisée le **25 mai 2027** afin de présenter officiellement les lauréats. Grâce au soutien de nos partenaires, une remise de lots sera effectuée ce jour.

Article 8 – Modalités d'évaluation des productions

Les œuvres seront évaluées selon les critères suivants :

- Respect du thème,
- Qualité rédactionnelle,
- Originalité du podcast,
- Impact du texte sur l'auditeur,
- Qualité technique du montage.

Article 8 - Le suivi du concours

Article 8.1. Les auteurs autorisent la Diren à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour reproduction et représentation sur différentes formes de supports électroniques dans le cadre d'une Campagne de sensibilisation à la protection de la biodiversité. Ces utilisations ne pourront donner lieu à aucun versement de droit d'auteur.

Article 8.2. Les productions originales pourront être récupérées par les lauréats à partir du **07/06/2027** auprès de la Diren.

Article 8.3. La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement. Tout cas non décrit par le présent règlement sera tranché par l'organisateur.

La participation s'opère en remplissant la fiche d'inscription et en la renvoyant par mail à l'adresse invasives.diren@administration.gov.pf avec comme objet « Inscription au concours *Rauraa Ora*.
Les participants peuvent s'inscrire jusqu'au 24/10/2026.

FICHE D'INSCRIPTION AUX CONCOURS D'ÉCRITURE JEUNESSE ET/OU DE
PODCAST *RAURAA ORA* - 2026-2027

Établissement scolaire :

Circonscription pédagogique/Commune :

Nom de l'enseignant :

Niveau :

Téléphone : (Ecole/Collège/Structure spécialisée)

..... (Enseignant référent)

Adresse mail : (Enseignant référent)

Merci de cocher la ou les cases concernant le ou les concours choisis.

Concours d'écriture jeunesse :

☐

Nombre de projets envisagés

☐

Concours de podcast :

☐

Nombre de projets envisagés

☐